

Appel à contributions

Votre bulletin municipal fait peau neuve

Vous l'aurez remarqué, la gazette que vous avez entre les mains a entamé sa mutation - 2021 est une nouvelle année et la Commission Information & Jeunesse se propose de moderniser le format, la diffusion comme la ligne éditoriale de votre nouveau bulletin municipal.

Des idées à partager, besoin d'aide, des sujets qui vous tiennent à cœur ...!

Partagez-les au sein de votre gazette

Progressivement, de nouvelles rubriques vont faire leur apparition. Qu'il s'agisse :

- D'une partie réservée aux jeunes du village, écoliers et les personnels de l'école ;
- De la page des associations qui pourront y décrire tous leurs événements propres comme y faire des appels à participation, bénévolat ou tout autre ;
- D'une page thématique (voir page 7), laquelle, pour n'importe qui dans la commune, hébergera le développement

d'un sujet, d'un thème de manière libre et documentée ;
- de l'agenda (page 8);
- ou d'autres encarts que vous auriez vous-mêmes en tête et que nous n'aurions pas encore imaginés.

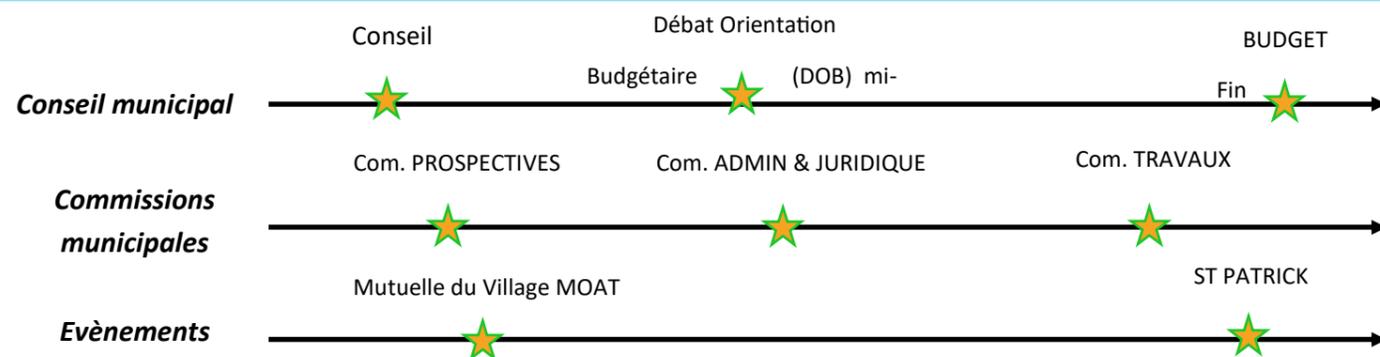
L'objectif est de faire de cette gazette un lieu d'expression partagée ; disponible au plus grand nombre, quelque soit votre âge, et votre intention mais toujours *dans le respect de la vie privée, de la propriété et en dehors de toutes revendications politiques, religieuses et/ou commerciales.*

Aussi, si vous avez une attente particulière, si vous souhaitez partager vos idées, intentions, si vous voulez développer un sujet, un thème qui vous tient à cœur, seul(e) ou à plusieurs, si vous voulez mettre en place un concours photo ou dessin, vous souhaitez organiser un événement ou avez besoin d'assistance ou d'informer les Martinodiens ...

Faites-le savoir à la Commission INFO & JEUNESSE

directement en mairie ou par courriel :

A vos agendas



Pour aller plus loin

L'Arbre dans tous ses états
EFESE 2019— L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques
GUYOMARD et al., 2013—Vers des agricultures à hautes performances, volume 4
NACH—<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide647>

Dans le prochain numéro

Prochaine parution envisagée :
Avril 2021

Thème à venir :
Tri, recyclage et opérations propreté

Pour nous suivre

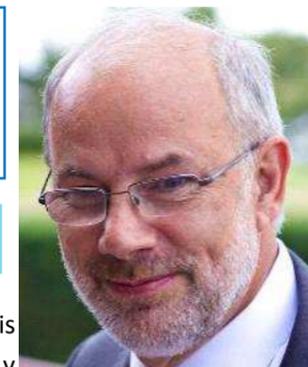
www.saint-martin-le-noeud.fr/

Ecrivez-nous :

Le Gazette Martinodienne



Bulletin Municipal N°1 - Janvier 2021



Année 2021 : les vœux du Maire

Mesdames, Messieurs,

En janvier 2020, lors de la présentation de mes vœux, j'avais insisté sur l'importance de vivre des moments de partage, de solidarité, d'amitié, de convivialité, avec vos proches, la famille, les amis et bien entendu dans le cadre des manifestations associatives. A cette date, personne ne pouvait imaginer l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur notre société au quotidien !

L'année 2020 a été singulière, atypique, compliquée et restera gravée dans la mémoire collective pour longtemps. Cependant, la solidarité pendant cette crise a été remarquable. Je salue encore toutes celles et ceux qui ont tant donné durant ces moments difficiles. Tous les acteurs de la commune ont démontré leur engagement : des employés techniques, administratifs, en charge de la gestion scolaire, au corps enseignant et bien entendu des Martinodiennes et Martinodiens à leurs élu(e)s. Ensemble, nous avons su nous adapter à toutes les situations complexes et à l'instauration de tous les protocoles sanitaires indispensables.

La protection des personnes vulnérables, la distribution de masques, de visières ont requis toute notre attention et rassemblées nos énergies. Des mesures contraignantes ont été prises et acceptées par une grande majorité de la population, que je remercie pour son sens de la responsabilité.

J'ai conscience que le contenu de cette présentation de vœux 2021 sera de nouveau perturbé par l'épidémie de Covid-19 qui sévit et se développe encore. Toutefois, je reste optimiste et déterminé pour un avenir meilleur. Un jour, Jean Jaurès a écrit : « *il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir* ». C'est au fond ma

conviction et je suis sûr que nous y sommes prêts.

Chères amies, chers amis,

Dans ces circonstances inhabituelles, permettez-moi de vous adresser au nom de l'équipe municipale et en mon nom, nos meilleurs vœux pour cette année 2021.

Qu'elle vous apporte en priorité la santé, le bonheur, la joie. Qu'elle comble toutes vos attentes dans vos projets personnels et professionnels. Formons le vœu que chacune et chacun d'entre nous surmonte les épreuves que cette période nous inflige et que 2021 soit l'année d'un retour au bien-être et au bien-vivre ensemble au sein de la commune. L'arrivée des premiers vaccins va nous permettre d'entrevoir une probable issue à cette situation et petit à petit une vie normale reprendra ses droits...

Je tiens également à adresser mes vœux à l'ensemble des associations, si importantes pour créer le lien social nécessaire à la vie de l'humain. Leur dynamisme et leur caractère convivial sont la « marque de fabrique » de notre village. Je souhaite qu'elles puissent très vite exercer librement leur activité. Le conseil municipal sera à leurs côtés, comme il l'a toujours été.

J'adresse une pensée particulière à toutes les personnes qui ont traversé des épreuves douloureuses en 2020 liées à la maladie ou à la disparition d'êtres chers.

En vous renouvelant mes vœux les plus sincères et cordiaux, je vous invite à prendre grand soin de vous, et de continuer à le faire durant l'année 2021.

Jean-Marie DURIEZ

L'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants mettent en œuvre un plan d'actions pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



La communauté d'agglomération du Beauvaisis (la CAB) s'inscrit dans cette démarche volontariste de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En tant que collectivité territoriale et EPCI, échelon de gouvernance les plus proches du citoyen, elle a une responsabilité et un rôle majeur à jouer pour favoriser une société plus égalitaire.

Le 16 novembre 2020, la CAB signait ainsi la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Elle affirmait ainsi sa volonté de lutter contre les stéréotypes de genre dans ses divers domaines de compétence et d'interventions. Cet engagement prend la forme d'un "Plan d'actions 2021-23 pour l'égalité entre les femmes et les hommes" résultat local d'une stratégie partagée en faveur de l'égalité. Ce plan d'actions est constitué de trente fiches structurées autour de quatre grandes orientations dans les domaines où la collectivité dispose de leviers d'action :

- ◆ identifier les freins à l'égalité
- ◆ Sensibiliser, former pour préparer chacun(e) à devenir acteur du changement

- ◆ Prévenir, agir contre les inégalités de genre, les comportements et violences sexistes dans la sphère privée, publique et professionnelle
- ◆ faire de l'égalité professionnelle femmes - hommes une priorité dans la gestion des ressources humaines.

Ce plan d'action est une feuille de route et sa réussite repose sur la mobilisation de toutes et tous et fera l'objet d'une évaluation régulière lors de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

A ce titre, nous souhaitons ici saluer et remercier toutes ces femmes qui au quotidien donnent de leur temps, partagent leur énergie et proposent à tout ceux de St. Martin voire d'ailleurs d'apprendre, de surprendre, dans la bonne humeur et toujours avec dévouement :

- ◆ Madame **Erika VAN MESSEM** de l'A.P.E.,
- ◆ Madame **Roselyne FOUCHER** de Gym St. Martin,
- ◆ Madame **Renelle ROUSSELLE** de LSSM,
- ◆ Madame **Laurence LENFANT** de la Société de Chasse,
- ◆ Madame **Sylvie JOURNEUX** des Mailles qui dansent,
- ◆ Ou encore Madame **Claudie AZERONDE** de l'UFOLEP.

Chacune d'entre elles méritent en cette nouvelle année cette pensée et nos chaleureuses félicitations.

Dans les prochains numéros de la gazette Martinodienne, nous prendrons le temps de dresser **le portrait de chacune d'entre elles**, de vous présenter ce qui les motivent, en quoi elles participent à la vie de leur association et par là, en quoi ces femmes sont cruciales pour la vie de notre commune.



L'Arbre dans tous ses états

Vous êtes peut-être vous-mêmes déjà convaincu que l'arbre, ce végétal qui orne nos jardins et bords de route, pourrait avoir un autre rôle que celui qu'on lui accorde souvent : faire joli et nous chauffer. Vous ne seriez pas les seuls !

Les milieux boisés absorbent 87 Millions de tonnes eq.CO₂ par an, soit près de 30% de tout ce qui est absorbé

Depuis les années 2010, suite aux lobbying puis aux politiques conséquents, l'arbre - et nous parlons ici de celui « hors forêt », celui des haies, celui qui s'aligne le long des routes et chemins de campagne, parfois isolé mais souvent majestueux, pour quelques uns pluricentennaires (le plus vieil arbre français connu aurait plus de 700 ans !!) - retrouve peu à peu sa place dans nos cultures européennes et est à nouveau considéré comme une chance pour notre avenir. En effet les forêts françaises, même si elles sont menacées par le réchauffement climatique, restent le 1er poumon national et absorbent près de 87 Millions de tonnes eq.CO₂ (25-30%) quand les prairies en stockeraient 3 et que les sols agricoles en libéreraient eux 1 Millions de tonnes eq.CO₂ (EFESE, 2019).

Mais au-delà de cela il est désormais unanime que l'on peut utiliser la matière bois en substitution de l'acier ou du béton pour construire et ainsi éviter des rejets de CO₂ de leur fabrication; avec les sols, les habitats boisés reconstitués sont de véritables filtres qui absorbent les nitrates, retiennent les particules polluantes de l'air par leurs feuilles ou les produits phytosanitaires par leurs racines et aident à leur dégradation; ils protègent les ruisseaux et mares de la dérive de polluants portés par le vent; ils épurent les rivières et redonne de la qualité à leurs eaux; ils retiennent les sols et évitent des coulées de boue; ils réhumidifient l'air et protègent des chaleurs d'été les animaux comme l'homme participant à leur bien-être; ils accueillent la faune et la flore sauvages, leur donnent le gîte et le couvert et leur permettent de se disperser, de survivre en nos paysages En fait, les services que rendent les arbres sont pléthore ! (Guyomard et al; 2013)



Des opportunités pour notre commune ?!

Souvent ce genre d'information, nous les considérons théoriques, sorties de livres et ne nous concernant pas ... Or, depuis 2018, plusieurs choses ont changé dans la réglementation et dans les possibilités offertes aux collectivités :

- ◆ La législation 2019 concernant l'application des traitements phytosanitaires proposent de mettre en place des distances minimales de traitement le long des habitations. Comme en son temps les bandes enherbées non cultivées en bord de rivière, cela invitent les exploitants agricoles et les collectivités à travailler ensemble, en toute intelligence, sur le devenir des zones ceinturant les villages.
- ◆ La région Hauts-de-France souhaite favoriser la biodiversité en restaurant, recréant la trame écologique (des corridors de vie pour la faune et la flore) des chemins ruraux et pour cela offre aux collectivités la possibilité de cofinancer la mise en place de haies, de vergers, de bandes refuges, de restaurer des mares... (Nature en Chemins, NACH).
- ◆ Le plan national 2021 de transition environnementale dispose d'un volet « Transition agricole, alimentation et forêt » doté de 1.2 milliard d'€ sur 3-5 ans et qui peuvent être sollicités par le monde agricole pour des actions comme « plantons des haies ! ».

Pour tous : agriculteurs, collectivités, associations, citoyens ... 2021 est une année opportune pour envisager la mise en place d'un ensemble d'habitats boisés autour de notre commune. Des lieux pour satisfaire aux obligations réglementaires certes, mais en redonnant du sens aux paysages de la commune. Ainsi les chemins (re)découverts pendant le confinement pourraient devenir à terme des ballades agréables, récréatives et sécurisées pour tous, en premier lieu les enfants ... Réfléchissons-y ensemble !?



Travaux

- ◆ **Chemin des osiers** : travaux d'enfouissement des réseaux (électricité-téléphonie et fibre) gérés par SE60 (syndicat d'électricité de l'Oise). Le montant après déduction des subventions sera de 43 320 €, dans l'attente du planning de SE60. La commission « Travaux » a donné son accord pour une seconde phase de réalisations concernant la rénovation de la voirie après enfouissement.
- ◆ **Travaux de voirie** Chemin du moulin : travaux de voirie pour l'amélioration de l'évacuation de l'eau pluviale (pose de 135 mètres de bordure) - Le montant après déduction et attente de la subvention du Département sera de 18 000 € à charge de la commune. Une demande de subvention (25%) sera effectuée auprès du département
- ◆ **Aménagement d'un verger conservatoire** : travaux d'aménagement d'un verger, derrière le point vert avec l'implantation de divers arbustes, plantes locales, pose d'une clôture, et portail pour un coût total de 12 787€. Le montant après déduction des subventions (accord de la CAB) sera de 10 000 €. Plusieurs actions pour sa gestion avec l'école sont en discussion.
- ◆ **Salle du conseil municipal** : remplacement de la moquette (déjà 35 ans) par du carrelage - Commande engagée pour un montant de 6300 euros et réalisation en janvier 2021 .
- ◆ **Peinture sécurité routière** : remise en peinture de toute la signalétique dans la commune - commande engagée pour un montant de 5 600 € et réalisation en 2021 selon météo.

- ◆ **Eaux pluviales** : amélioration de la sortie pluviale de 12 logements (les plus dangereuses) - travaux réalisés pour un montant de 3 000 €.
- ◆ **Cuve carburant** : mise aux normes de l'alimentation en carburant du tracteur communal - achat et livraison effectués pour un montant de 1 200 €.
- ◆ **Logement au-dessus de l'école** : Suite au départ du locataire en décembre 2020, des travaux pour le chauffage ont été réalisés pour une nouvelle remise en location prévue courant février 2021.



Eaux pluviales
Chemin du Moulin



Mise aux normes du
tracteur de la
commune

Droit d'expression - liste « SAINT-MARTIN, ce lien qui nous unit »

Projet d'agrandissement de l'école : La qualité de l'accueil et de l'apprentissage pour les enfants de notre école est une priorité pour nous. Lors du conseil municipal du 2/06 nous avons fait part de nombreuses irrégularités dans le dossier de consultation. De plus, l'appel d'offres consultable en mairie était vide de tous documents utiles !? C'est donc sans étonnement que nous avons pris connaissance le 18/09 du rapport de 4 pages des services de la préfecture confirmant nos inquiétudes dans la conduite de ce marché de travaux. Le préfet y indique « **Pour conclure, compte tenu de la gravité de l'ensemble des irrégularités relevées, je vous invite à procéder au retrait de l'ensemble des lots de ce marché** » ; ce qui a été entériné lors du conseil municipal

du 7/11. Il devient donc urgent de changer de méthodes de travail, de se questionner sur la poursuite du projet avec le même architecte qui a validé ces irrégularités. Nous avons demandé à multiples reprises un diagnostic complet de l'école actuelle afin de vérifier sa pérennité dans le temps, malheureusement nos demandes sont restées vaines. Le terrain attenant à la mairie appartenant à la commune, aurait dû conduire à un projet réfléchi et adapté d'un complexe multi-âges et multiservice centré autour d'un nouveau groupe scolaire moderne et sécurisé. Dorénavant nous demandons plus de transparence et une information publique complète sur la gestion des dossiers importants. **A noter également la démission de la 1ère adjointe !?**

Halloween 2020 : des enfants EFFROYABLEMENT heureux ! -



Malgré les contraintes sanitaires que nous connaissons, les enfants de l'école ont bénéficié le 6 novembre 2020 d'une matinée « Halloween » organisée par l'APE (Association Parents Enfants) avec le soutien du corps enseignant.

Tous les enfants ainsi que les maîtresses et les ATSEM étaient déguisés et se sont prêtés au jeu avec plaisir. On a ainsi pu assister à un défilé de sorcières, de petits monstres ou autres squelettes qui se sont amusés à se photographier à la borne à selfies, dans le respect des gestes barrières.

Les enfants sont repartis avec un paquet de bonbons offert par l'APE et un autre offert par la boulangerie (Merci !)

Le concours de dessins et d'histoires organisé par l'APE a eu beaucoup de succès ; le choix

des gagnants a été difficile car toutes les productions étaient très réussies. Les différents prix décernés sont allés à :

- **Maternelle** : Lynalee HANG remporte 2 entrées pour la patinoire.
- **CP** : Narek KACHIKIAN remporte 2 entrées pour le trampoline jump.
- **CE1-CE2** : Nina DA COSTA remporte 2 entrées pour le trampoline jump.
- **CM1-CM2** : Sofia HAMA-DOUCHE remporte 2 entrées pour l'accrobranche.

Les membres de l'APE remercient la mairie, le corps enseignant et les enfants d'avoir fait de cette matinée une bouffée d'oxygène pour tous.

Jany la forêt il y a un château hanté on un squelette dans son bois dans un chaudron magique. La sorcière n'est pas contente - il y a d'autres choses à faire pour Halloween!!!
Il faut faire peur aux enfants!

Il était une fois, dans une forêt, une petite maison qui avait l'air abandonnée. Mais elle ne l'était pas. La journée, rien ne bougeait. Mais la nuit il y avait de la lumière par la fenêtre et de la fumée à la cheminée. C'était la maison de Binette, un squelette un peu bête qui revenait à la vie chaque nuit. Les sorciers du village, qui étaient amoureux d'elle quand elle était humaine, lui a dit un soir, que si elle avait la notion magique qu'il venait de lui préparer dans son chaudron elle deviendrait une sorcière comme lui et ensemble, ils feraient des sorciers tous les gens. Sauf que en lisant la formule magique, elle sauta une ligne et la tour la transforma en squelette qui n'avait pas la lumière du jour. Ils vécurent heureux chacun chez soi, lui la journée, elle la nuit.
fin Nina

Cérémonie du 11 Novembre

L'hommage aux victimes de la première guerre mondiale a pu avoir lieu au monument aux morts d'Aux Marais malgré le contexte sanitaire. Toutefois, cette cérémonie s'est déroulée à huis clos, dans le respect des gestes barrières, en présence des maires de St. Martin-le-Noeud, Jean-Marie DURIEZ et de Aux Marais, Christophe TABARY, de deux porte-drapeaux de chaque commune et du vice-président du conseil départemental, Monsieur Franck PIA.



Test COVID 19

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) a mis en place un dispositif de dépistage itinérant permettant à ceux qui ne pouvaient pas se rendre dans les hôpitaux ou les laboratoires de se faire dépister à la Covid 19. Dans notre commune, il a eu lieu le 17 décembre de 8h à 12h ; 60 personnes sont venues effectuer le test PCR. Une nouvelle journée de test sera proposé prochainement !!

Toutes les informations concernant le Plan d'Action Confinement de la CAB : <http://www.beauvaisis.fr/pac/sante/bus-depistage.html>



De joyeuses fêtes de Noël



Dans le plus strict respect du protocole sanitaire, les membres du CCAS et du conseil municipal ont assuré la distribution du « colis de Noël » aux plus de 65 ans, avant Noël. Aux dires des bénéficiaires, ce traditionnel colis d'une qualité irréprochable a été reçu de nouveau avec enthousiasme.

Afin d'apporter une note festive en cette fin d'année, une fanfare « banda », composée de plusieurs musiciens vêtus de blanc a défilé dans les rues de la commune, offrant le son mélodieux de leurs instruments le soir du 18 décembre.

Gestion communale et décisions du conseil municipal

- ◆ **Adoption du règlement intérieur du conseil Municipal :** Suite à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales-CGT les communes de plus de 1000 habitants ont l'obligation, depuis mars 2020, d'établir un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation de l'assemblée délibérante. Celui-ci fixe les mesures de fonctionnement interne du conseil municipal.
- ◆ **Extension de l'école maternelle :** suite à la réception d'un courrier de la préfecture dans le cadre de la légalité portant sur le marché de travaux d'extension de l'école maternelle, celle-ci, pour cause d'irrégularités graves relevées, a demandé de procéder à l'annulation de tous les marchés qui s'est faite par délibérations du conseil
- ◆ **Budget 2020 – décision modificative n°2 :** à la vue de la situation des états de crédits à fin octobre 2020 et de la crise sanitaire de la COVID, il a été nécessaire d'augmenter les frais de personnel non titulaire, de pourvoir au remboursement des titres des arrhes pour la location de la salle des fêtes encaissées en 2019 prévues en 2020, et reportées. A tout ceci s'ajoute l'ajustement des indemnités du maire qui ont été revalorisées. Tout cela a donc nécessité la modification du budget 2020 par délibération.
- ◆ **Bail rural M et Mme VANHOOREN et M. Nicolas VANHOOREN :** Par l'établissement d'un bail, la famille VANHOOREN, exploitants des terres de M et Mme CHEVALIER, pourra louer les terres directement auprès de la commune.
- ◆ **Désignation d'un correspondant « défense » :** Il a pour missions de récolter les informations de la préfecture sur les risques liés à la sécurité du territoire, mettre en application les procédures transmises dans le cas de situations difficiles. M. Hervé BIGOURD assumera cette fonction.
- ◆ **Prise de compétence Plan local d'Urbanisme (PLUi) par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) :** la CAB devient maître d'œuvre du service d'urbanisme et de l'assainissement. Par soucis de préservation des surfaces, nous pourrions aller vers une réduction des surfaces prévues constructibles, des constructions de plus grande hauteur, des constructions densifiées.
- ◆ **Adhésion de communes des lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de communes de la Picardie Verte au Syndicat d'énergie de l'Oise.**
- ◆ **Réorganisation des Sociétés Publiques Locales du département de l'Oise ADTO et SAO :** il s'agit de la fusion de ces 2 organismes en une seule entité. Elle a un rôle d'assistance administrative, financière, technique apportée aux collectivités maitres d'ouvrage dans toutes les phases de l'opération (proposition, conseil, suivi...). M. Philippe HENNEQUIN, sera représentant de notre commune et M. Hervé BIGOURD, membre remplaçant.
- ◆ **Les bâtiments et le logement de la ferme LOGGHE** est en vente pour la somme de 340 000€. M. le Maire a souhaité obtenir l'avis de ses adjoints et des conseillers quant à un projet d'acquisition de ce bien. Après discussion, tous décident à l'unanimité de ne pas y donner suite, aux vues de sa localisation et pour des raisons de sécurité.

Goûter de Noël à l'école

L'après-midi du vendredi 18 décembre 2020, un goûter de Noël a été offert aux enfants de l'école par l'APE, la mairie et l'association loisirs et sports de St Martin.

Pour le plus grand plaisir des petits comme des plus grands, le Père Noël est venu rendre visite aux enfants pendant la récréation.

Il a distribué à chacun un sachet contenant la brioche tressée spécialement conçue pour les enfants par le boulanger du village, M. Yann Lacote, une clémentine, un sachet de chocolats et un verre garni de gourmandises.

Les enfants sont ensuite retournés en classe des étoiles dans les yeux, oubliant le temps d'un instant le contexte sanitaire mais en respectant malgré tout les gestes barrière.

